



PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE  
SÉCURITÉ OUEST

Préfecture de la zone de défense et de sécurité  
Ouest  
SGAMI Ouest

## ARRÊTÉ

Direction des ressources humaines  
Bureau zonal du recrutement

Affaire suivie par : F PINEAU  
☎ : 02 47 42 85 36  
✉ : delreg37-recrutadt@interieur.gouv.fr

Portant composition de la commission de  
sélection pour le recrutement sans concours  
d'un adjoint technique de la police nationale au  
titre des emplois réservés – session 2019.

n° 52/2019

La Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest  
Préfète de la région Bretagne,  
Préfète d'Ille-et-Vilaine

- VU le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016, modifié par le décret n° 2016-1084 du 03 août 2016, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU l'arrêté interministériel du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

- VU l'arrêté ministériel du 31 décembre 2007 relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialités ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 août 2010 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 juin 2019 relatif à l'ouverture, au nombre et à la répartition des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale au titre de l'année 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 18-68 du 28 décembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick DALLENNES, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 42/2019 du 18 juillet 2019 portant organisation du recrutement d'un adjoint technique de la police nationale au titre des emplois réservés - session 2019 ;
- VU la circulaire du 10 avril 1991 relative à la mise en œuvre de la déconcentration des recrutements des fonctionnaires ;
- SUR la proposition de la directrice des ressources humaines du secrétariat pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** La commission de sélection pour le recrutement sans concours d'un adjoint technique de la police nationale dans la spécialité Hébergement et restauration, au titre des emplois réservés, est composée comme suit :

- Monsieur Sébastien GASTON, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, président de la commission ;
- Monsieur René-Jacques LE MOEL, commandant divisionnaire, chef du service de l'appui opérationnel de la DZCRS Ouest à Rennes (35), vice-président de la commission ;
- Madame Anne DELORME, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, cheffe de la section des personnels techniques au sein du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques du SGAMI Ouest.

**Article 3 -** La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **23 AOUT 2019**

Pour la préfète et par délégation,  
La Directrice des Ressources Humaines

Catherine DUVAL